



## **Audience ministérielle du 11 avril 2013 sur l'avenir de la statistique publique et le déploiement du centre statistique messin**

*Présents :*

*Pour les syndicats : les fédérations représentatives au ministère (CGT, Solidaires, FO, CFDT, CFTC-UNSA) et les syndicats nationaux représentatifs à l'Insee (CGT, SUD, FO, CFDT, CGC) ;*

*Pour l'administration : le directeur de cabinet et le conseiller social du ministre de l'Economie, le secrétaire général des ministères, le directeur général et le secrétaire général de l'Insee.*

### **Une audience tardive... sans annonce de décision !**

**Nous avons demandé depuis longtemps à être entendus sur ce sujet** (courriers adressés au ministre en juin et novembre 2012). **Nous demandions notamment que des décisions urgentes soient prises pour préserver l'avenir de l'ensemble des établissements de l'Insee, des missions de la statistique publique et de tous ses personnels**, ce qui passait par l'arrêt du déploiement du centre messin sans préjudice pour les agents déjà affectés. Après les annonces et annulations d'un déplacement du ministre à Metz **un rendez-vous nous a enfin été proposé.**

### **En préambule de la réunion, le directeur de cabinet :**

- A présenté ses excuses pour le délai de réponse à nos multiples demandes de rendez-vous ;
- A précisé que de son point de vue, l'objet de la réunion visait uniquement à parler du centre statistique messin sur les questions de bâtiment et volume d'emploi et à écouter quelles étaient les demandes des organisations syndicales en la matière ;
- A constaté que le précédent gouvernement avait traité ce dossier « sans réelle concertation avec les personnels » et « sans prise en compte des intérêts de la statistique publique » mais qu'aujourd'hui, il fallait à la fois respecter les engagements de l'État vis-à-vis des élus messins et être attentif à ne pas nuire à la statistique publique ;
- **A annoncé qu'il n'avait aucune décision à nous communiquer dans le cadre de cette réunion, que d'éventuelles décisions seraient prises d'ici la fin du premier semestre** (avec déplacement du ministre à Metz sans annonce de calendrier) ;
- **A précisé qu'à ce stade, le gouvernement garantissait que :**
  - o le centre messin ne serait pas fermé,
  - o le réseau des directions régionales resterait inchangé en terme d'implantations,
  - o en conséquence, la direction régionale de Lorraine resterait à Nancy,
  - o il n'y aurait aucune mobilité forcée des personnels de l'Insee.

En revanche, **aucune garantie n'a été apportée aux personnels des centres et services informatiques.** De même, **rien n'a été dit sur les contenus des missions et des travaux, ni sur les moyens et les effectifs des différents établissements de l'Insee.**

**Nous avons exposé nos revendications : une réelle écoute des personnels, la réorientation complète du projet à Moyen-Terme de l'Insee et l'arrêt des suppressions d'emplois et transferts de travaux.**

Pour nos syndicats et leurs fédérations, **il est irrecevable de réduire la discussion au seul centre statistique messin sans parler de l'avenir de l'ensemble des missions, travaux, établissements et personnels de l'Insee.** En effet :

- des agents ont été recrutés au centre statistique messin, ils font partie aujourd'hui des personnels Insee et il n'y a pas lieu de les traiter comme des agents à part des autres agents de l'Institut, et encore moins de les y opposer : nous défendons tous les agents de l'Insee, quel que soit leur établissement ;
- la construction de ce centre ne s'est pas faite par apport de nouveaux travaux ou moyens supplémentaires, mais par transferts de travaux et d'emplois en provenance des autres établissements. Les décisions relatives à ce centre concernent à ce titre l'ensemble de l'Institut et des agents qui y travaillent ;
- le fait de ne pas avoir pris les décisions urgentes qui s'imposaient constituait une continuité des décisions prises par le gouvernement précédent ; cette « non-décision » a grandement mis en péril la situation des établissements de l'Insee et de leurs personnels, en particulier dans les directions régionales et centres et services informatiques.

Par ailleurs, **depuis nos premières demandes de rendez-vous, le contexte a changé.** En décembre 2012, **le gouvernement a lancé les travaux du « Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique » (CIMAP) :**

- Selon le gouvernement, la différence entre la RGPP du précédent gouvernement et la MAP résiderait dans la méthode de mise en œuvre de **cette « modernisation »** (et en effet, l'objectif affiché reste bien de réduire les coûts !) ; celle-ci **doit notamment associer l'ensemble des usagers, et « les agents publics ainsi que leurs organisations représentatives, condition essentielle de la réussite de la démarche » ;**
- L'un des volets de la MAP consiste à construire, dans chaque ministère, un « Plan ministériel de modernisation et de simplification » (PMMS), avec, pour chaque administration des ministères, construction de « Plans stratégiques » s'inscrivant dans cette démarche ; s'agissant de l'Insee, la première version des PMMS de la sphère Bercy indique que **« l'Insee dispose par ailleurs d'un plan stratégique 2010-2015 qui fera l'objet d'une actualisation en 2013 ».**

**Dans ce contexte, nos organisations syndicales revendiquent pour l'Insee :**

- **la rupture immédiate avec la RGPP, et notamment l'arrêt des transferts de travaux entre établissements et des créations d'emplois pour répondre aux besoins en informations statistiques et économiques ;**
- **la mise en œuvre d'un processus de concertation aux niveaux Insee et ministériel pour une réorientation du projet « Ambition 2015 », (et non une simple « actualisation »), avec :**
  - o **la prise en compte réelle des besoins de tous ses utilisateurs (citoyens, associations, organisations syndicales, organisations politiques, élus...), sur l'ensemble du territoire, pour consolider et développer les missions et travaux de la statistique publique ;**
  - o **la consolidation de l'ensemble des implantations territoriales de l'Insee (y compris informatiques), avec les moyens et effectifs nécessaires à l'exercice de leurs missions ;**
  - o **le respect des droits et garanties collectives de l'ensemble des personnels.**

Le directeur de cabinet et le directeur général de l'Insee n'ont pas répondu à nos revendications en séance... Nous les interpellons à nouveau pour exiger des réponses !

Paris le 15 avril 2013